

# PROFIL

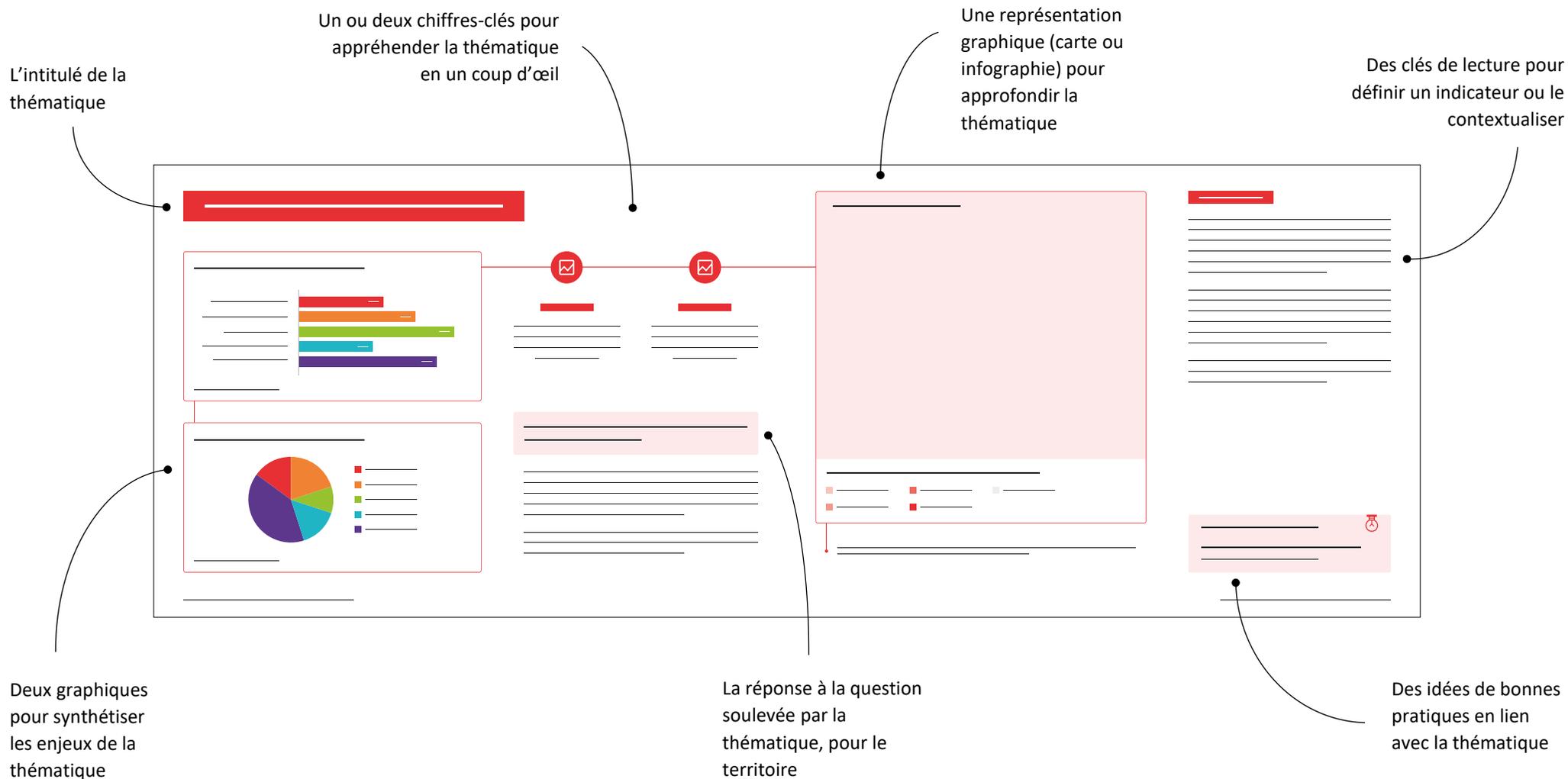
thématique

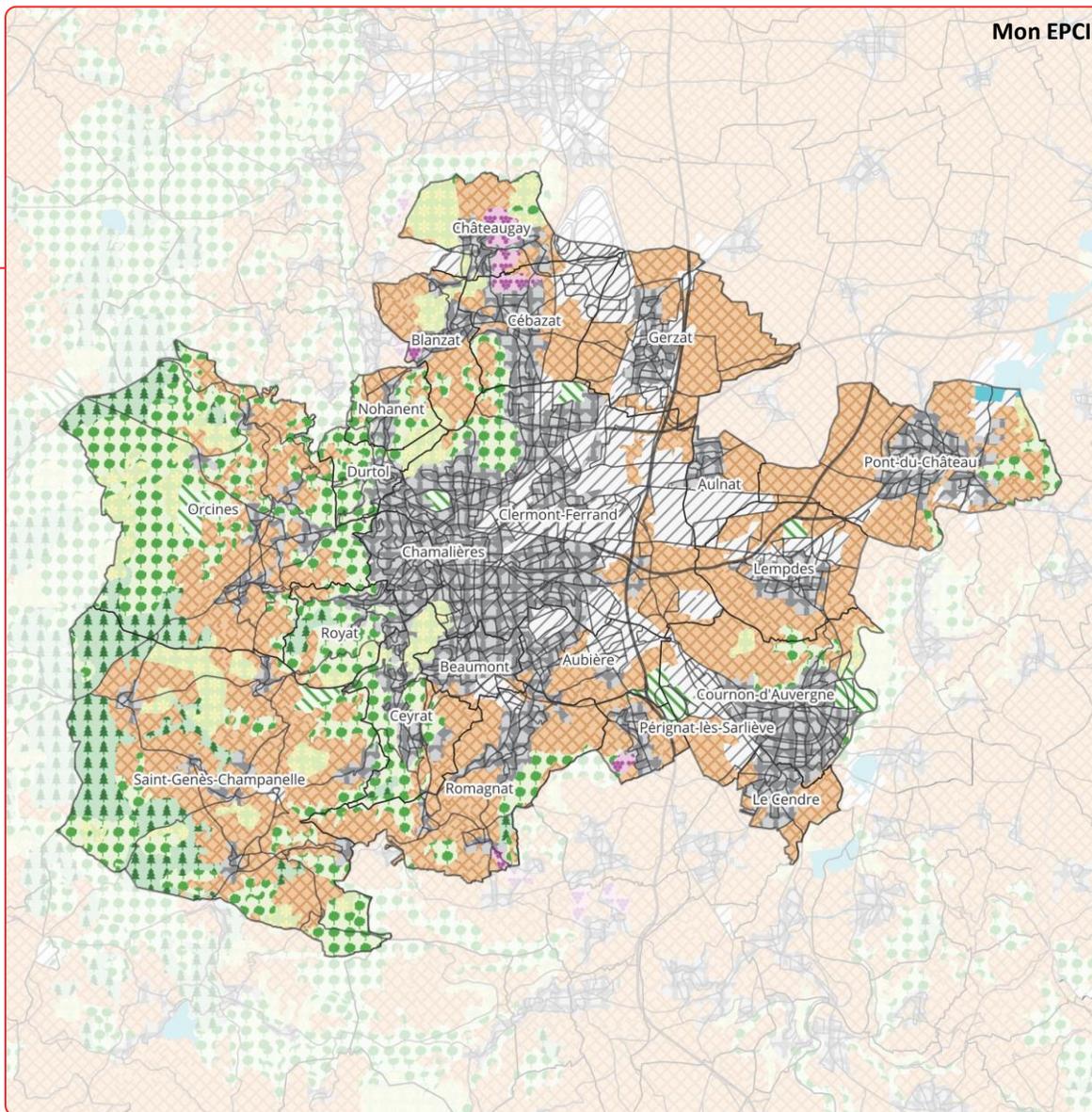
**FINANCES LOCALES**

**Ma commune-mon EPCI**

SEPTEMBRE 2024

# COMMENT LIRE VOTRE PROFIL THÉMATIQUE ?





Les cartographies proposées sont réalisées à l'échelle de l'EPCI. La carte ci-dessus permet de positionner chacune des communes.

## ÉDITO

*Appuyer vos décisions sur des éléments fiables et objectifs*

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le Profil Finances locales conçu par Ithéa. Construit à partir des derniers chiffres disponibles pour Ma commune-mon EPCI, ce document vous permettra :

1. D'appuyer les décisions impactant les finances la commune sur des données lisibles et objectives, mise en perspective avec d'autres collectivités de même strate
2. De présenter et valoriser le budget de votre collectivité auprès de ses forces vives et de ses partenaires
3. De partager de façon lisible et pédagogiques les principaux chiffres à retenir en matière de finances, pour favoriser l'appropriation de ce sujet par le plus grand nombre

Il s'adresse à tous les acteurs de votre collectivité, et ce sans limitation d'usage. Je vous souhaite une excellente lecture !

**Pauline Zeiger**  
pauline.zeiger@ithea-conseil.fr

## SOMMAIRE

Dépenses de fonctionnement	06
Dépenses d'investissement	10
Recettes de fonctionnement	12
Potentiel fiscal	14
Autofinancement	16
Trésorerie	18
Dette	20
Finances du CCAS-CIAS	22

# INTRODUCTION AUX FINANCES LOCALES

## Les six grands principes budgétaires d'une collectivité

### Annualité

Le budget est voté pour 1 an.

### Unité

Les recettes et les dépenses doivent être regroupées dans un seul document.

### Spécialité

Il est interdit d'utiliser les crédits prévus pour une finalité différente.

### Universalité

L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Il est donc interdit d'affecter une recette à une dépense spécifique.

### Sincérité

Il s'agit de ne pas surestimer ou sous-estimer des dépenses, ce qui aurait pour conséquence d'aggraver le déséquilibre budgétaire.

### Équilibre

Les recettes ou les dépenses doivent s'équilibrer. Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent chacune comporter autant de dépenses que de recettes.



Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.



## COMMENT ÇA MARCHE ?

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être votée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

### Fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité, soit les opérations qui reviennent chaque année.

Par exemple : entretien, personnel, intérêts des emprunts...

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses est utilisé en priorité pour rembourser la dette. Le surplus constitue l'épargne brute, qui permettra à la collectivité d'autofinancer ses investissements.

### Investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours, soit les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la collectivité.

Par exemple : remboursement des capitaux empruntés, acquisitions immobilières, travaux nouveaux...

## RECETTES

## DÉPENSES

### FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes

Concours de l'Etat

Vente de biens et services

Autres

Frais de personnel

Achats et charges externes

Dépenses d'intervention

Autres

Excédent de fonctionnement  
(épargne brute)

### INVESTISSEMENT

Épargne de fonctionnement  
(épargne brute)

Dotations et subventions  
d'investissement

Autres

Emprunts

Remboursement d'emprunts

Dépenses d'équipement

Subventions et autres

# DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1/2)

## Dépenses de fonctionnement par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## Évolution des dépenses de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



### 5 977 338 €

Le total des dépenses de fonctionnement pour ma commune-mon EPCI



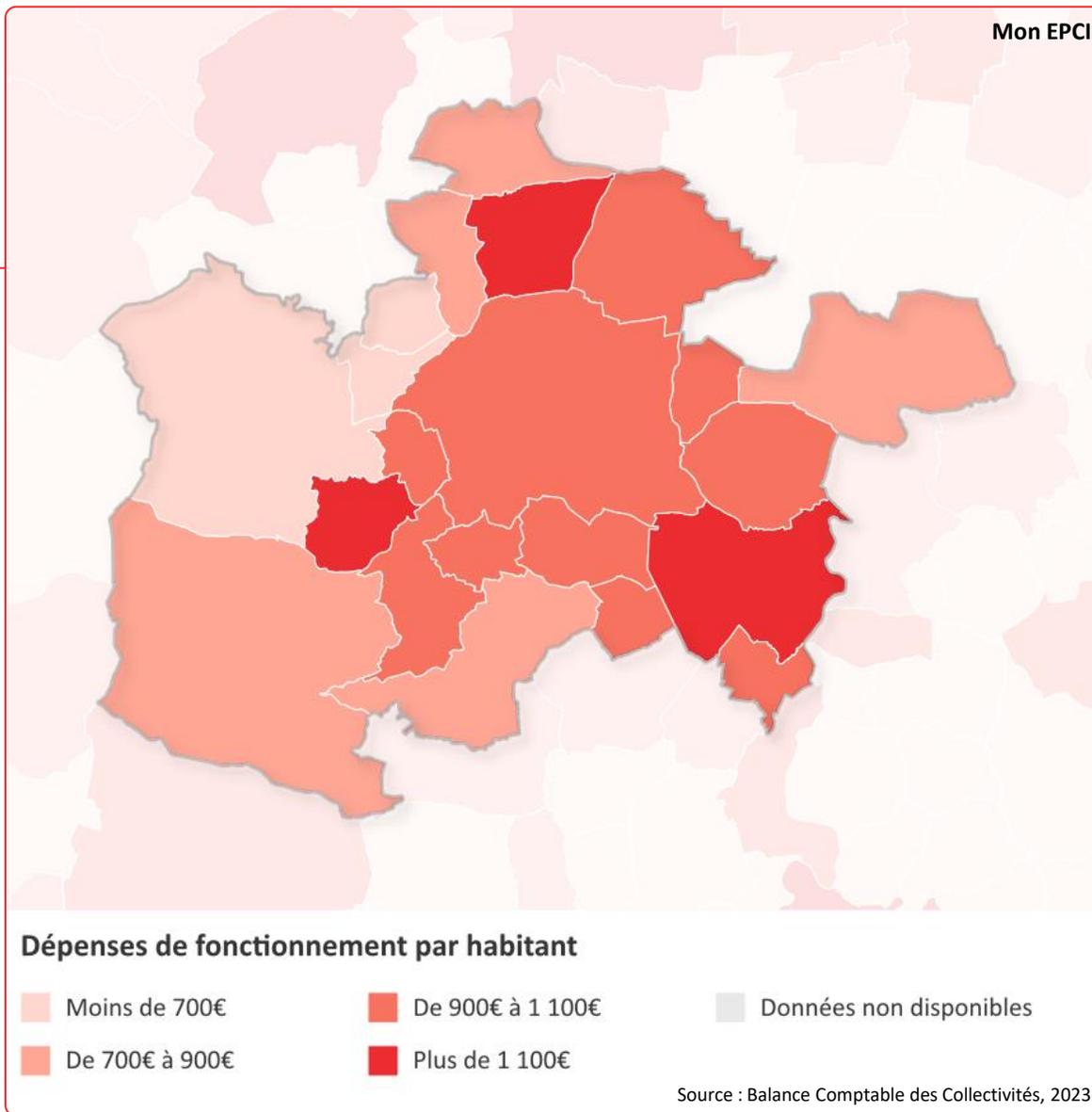
### 911 €

Le montant des dépenses de fonctionnement par habitant de la commune

## Un budget de fonctionnement dans la moyenne

- 911€ de dépenses de fonctionnement par habitant, soit un niveau équivalent à celui des territoires de comparaison
- Des charges de fonctionnement qui représentent 5 977 338€ pour ma commune-mon EPCI en 2023 contre 5 953 332€ en moyenne les 5 années précédentes





● A l'échelle de Clermont Auvergne Métropole, le montant des dépenses de fonctionnement par habitant le plus élevé est enregistré pour Royat (1 311 €). Le plus faible est quant à lui enregistré pour Durtol (558 €).

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale du budget correspondant à la section fonctionnement.

## CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS

Les contingents et participations obligatoires (compte 655) comprennent : Police d'État, Aide sociale du département, Service d'incendie, contributions aux organismes de regroupement, contributions au C.N.F.P.T, indemnités de logement aux instituteurs et contributions au titre de la politique de l'habitat.

### Initiative inspirante

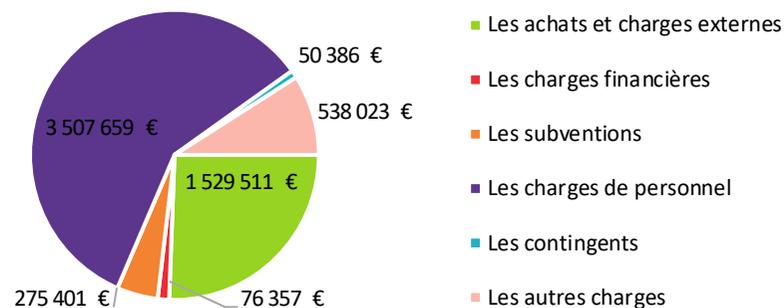


L'expérimentation du budget vert à **Betton (35)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur [ithea-conseil.fr](https://ithea-conseil.fr)

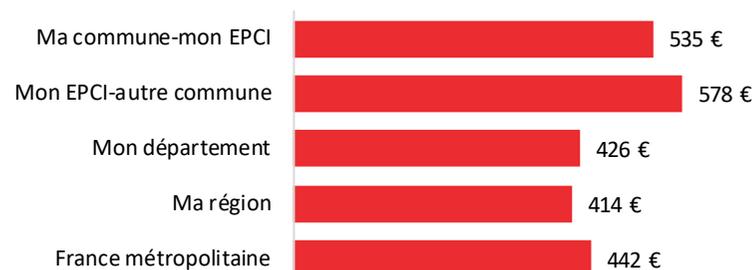
# DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2/2)

## Dépenses de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## Charges de personnel par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



### 3 507 659 €

Le total des dépenses de personnel enregistrées pour ma commune-mon EPCI



### 59%

La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement

## Les charges de personnel : premières dépenses de fonctionnement pour ma commune-mon EPCI

- Des charges de personnel qui représentent 3 507 659€, soit 59% du budget de fonctionnement de la commune
- Avec les charges de personnel, des subventions, charges financières et contingents qui représentent les charges structurelles de la collectivité (65% du budget)

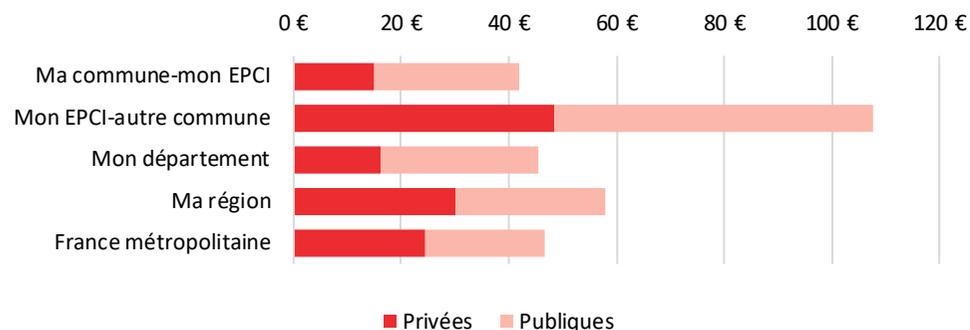


## Évolution des charges de personnel



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## Subventions par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## DÉFINITIONS

### Charges de personnel

Les charges de personnel (et frais assimilés) constituent les rémunérations des personnels titulaires et non titulaires, charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés et prestations versées au personnel extérieur au service.

### Charges financières

Les charges financières font référence à l'intérêt des emprunts et dettes (hors remboursement du capital).

### Achats et charges externes

Les achats et charges externes regroupent diverses dépenses courantes de la collectivité (ex. études, relations publiques, alimentation, combustibles et carburants, transports, déplacements...)

## BON À NOTER

Pour les communes de moins de 500 habitants et les EPCI, ces dépenses décroissent quand la population augmente (poids de frais fixes). Pour les communes de plus de 500 habitants, l'effet inverse se produit : les dépenses augmentent avec la taille (équipements/services plus développés mais aussi recettes fiscales plus élevées).

### Initiative inspirante

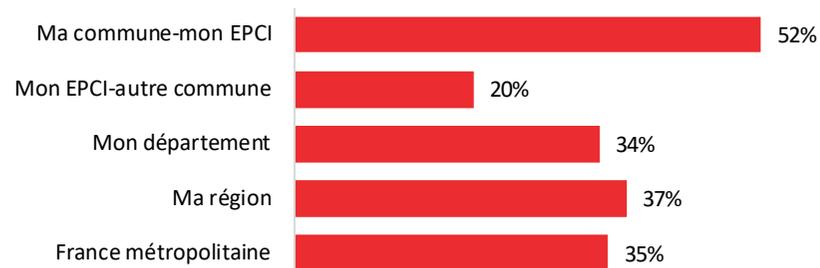


La datavisualisation du budget en **Gironde (33)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur [ithea-conseil.fr](http://ithea-conseil.fr)

# DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

## Dépenses d'équipement brutes / recettes de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## Évolution des dépenses d'équipement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



### 3 404 088 €

Le total des dépenses d'équipement pour ma commune-mon EPCI, dont 58 018 € de subventions d'équipement



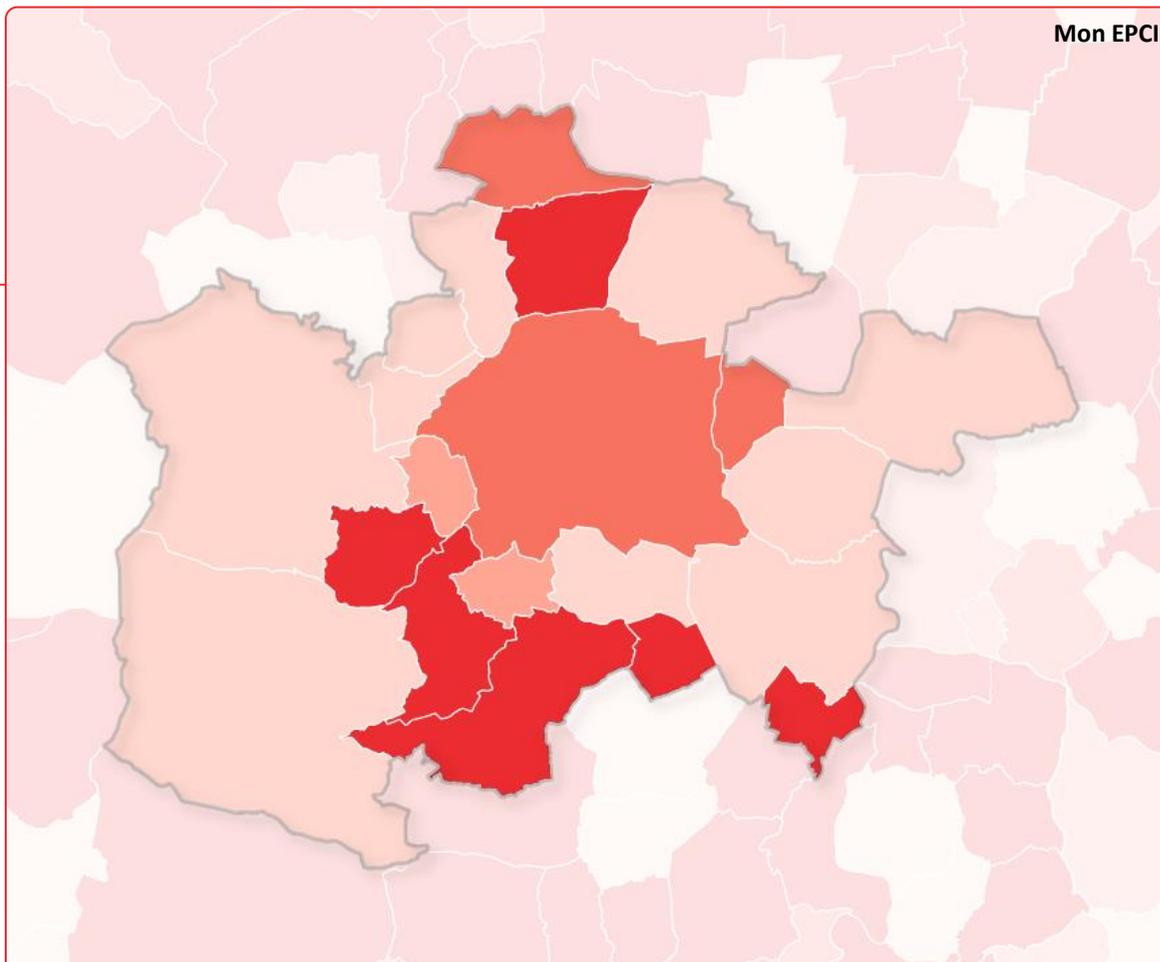
### 614 €

Le montant des dépenses d'investissement par habitant

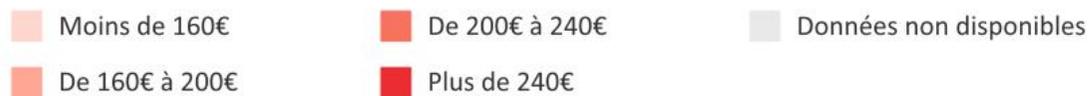
### Une part élevée du budget dédié aux investissements pour ma commune-mon EPCI

- Des dépenses d'équipement qui représentent 52% du budget de fonctionnement de la collectivité, soit un niveau supérieur aux territoires de comparaison
- Rapportées au nombre d'habitants, des dépenses d'investissements qui représentent 614€ pour ma commune-mon EPCI contre 460€ pour mon département ou encore 459 pour la France métropolitaine
- Des investissements qui représentent un total de 3 404 088€, soit 1 258 866€ en moyenne chaque année





### Dépenses d'équipement par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

● A l'échelle de Clermont Auvergne Métropole, le montant des dépenses d'équipement par habitant le plus élevé est enregistré pour Le Cendre (747 €). Le plus faible est quant à lui enregistré pour Durtol (65 €).

### DÉFINITIONS

#### Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement font référence à l'achat de terrains, constructions (ex. stade, école...), l'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructures...

#### Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont des aides financières octroyées à un tiers pour financer un investissement. Elles se distinguent de la subvention d'exploitation, qui sert à financer le fonctionnement.

### UN PEU DE TECHNIQUE

Les dépenses d'équipement brutes rapportées aux recettes réelles de fonctionnement est un ratio essentiel en analyse financière. Il permet de mettre en perspective les investissements de la collectivité par rapport aux moyens à sa disposition pour fonctionner.

### Initiative inspirante

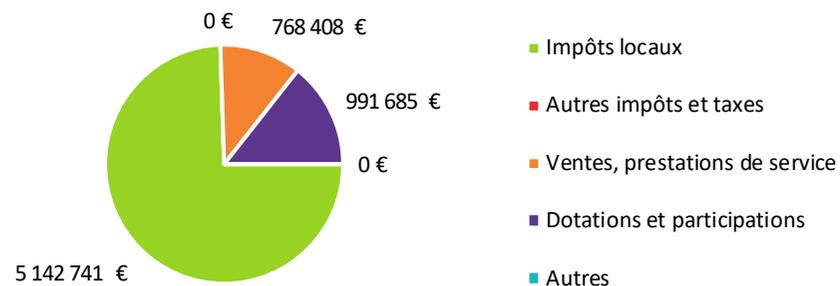


Investir dans la santé de ses habitants via une mutuelle communale à **Saint-Sulpice-le-Guérotois (23)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur [ithea-conseil.fr](http://ithea-conseil.fr)

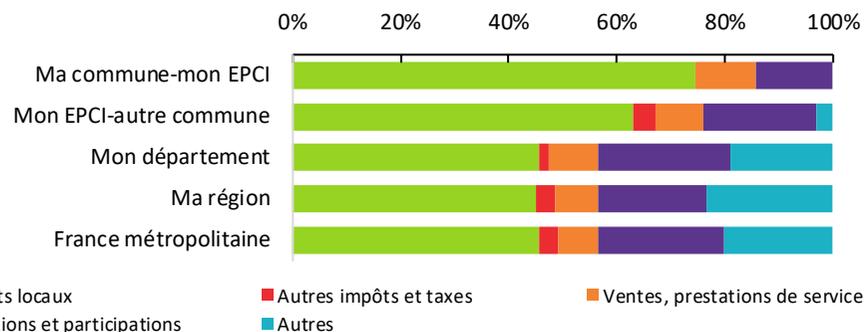
# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Recettes de fonctionnement - €



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## Recettes de fonctionnement - %



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



### 768 408 €

Le total des recettes liées aux ventes et prestations de service pour ma commune-mon EPCI



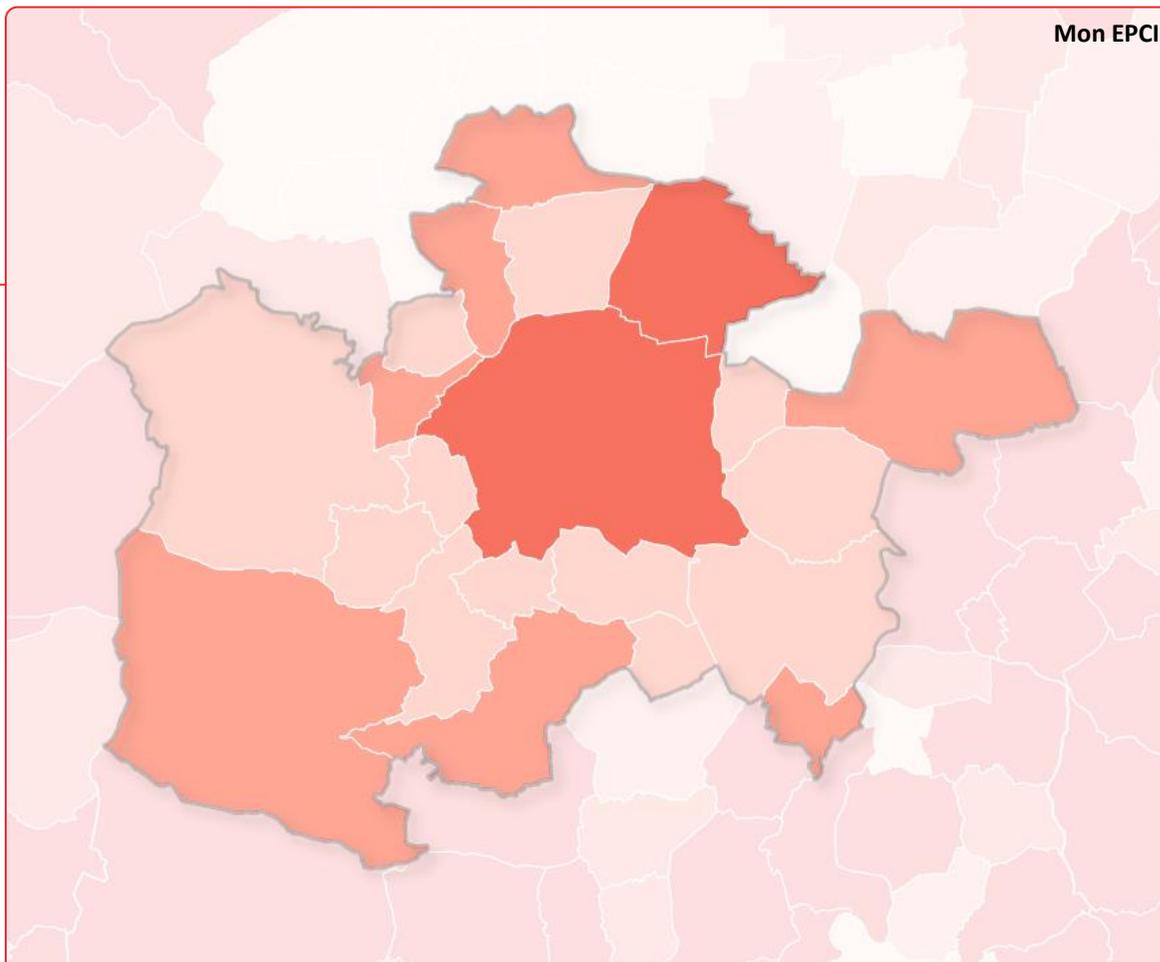
### 66 €

Le montant de la DGF par habitant de la commune

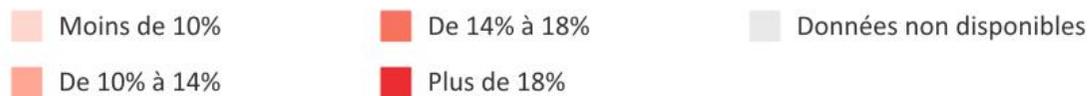
**Impôts, ventes et prestations de service : des ressources propres qui sont plus élevées qu'ailleurs pour ma commune-mon EPCI**

- Des impôts locaux qui représentent 5 142 741€, soit 75% des recettes du budget de fonctionnement
- Des ventes et prestations de service qui représentent 768 408€, soit 11% des recettes de fonctionnement
- Des dotations et participations qui représentent 991 685€, soit 14% des recettes de fonctionnement. Parmi ces dotations, une DGF par habitant de 66€ contre 168€ pour mon département ou encore 152€ pour la France métropolitaine





### Part de la DGF dans les recettes de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

● A l'échelle de Clermont Auvergne Métropole, la part de la DGF dans les recettes de fonctionnement la plus élevée est enregistrée pour Gerzat (14%). La plus faible est quant à elle enregistrée pour Cébazat (1%).

## DÉFINITIONS

### Impôts locaux

Les impôts locaux regroupent la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la contribution économique territoriale.

D'autres impôts et taxes existent parmi lesquels : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe de balayage, la taxe d'assainissement des eaux usées, la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations...

### Dotations et participations

Les dotations sont les prélèvements opérés sur le budget de l'Etat et distribués aux collectivités territoriales.

### Dotations globale de fonctionnement

La DGF est la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, le montant de la DGF est fixé chaque année par la loi de finances. Elle est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

## Initiative inspirante

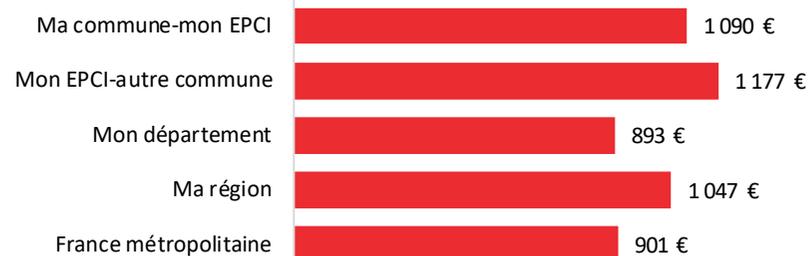


Le CCAS emploie des personnes en situation de handicap à **Yvetot (76)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur [ithea-conseil.fr](http://ithea-conseil.fr)

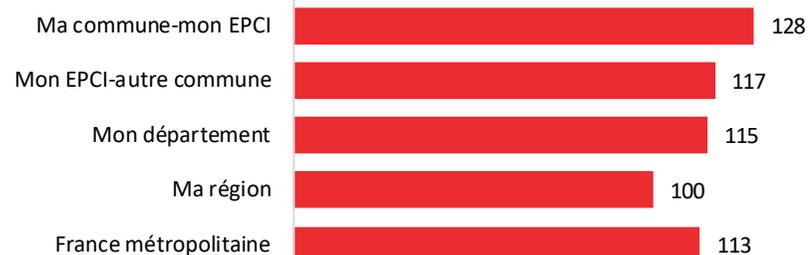
# POTENTIEL FISCAL

## Potentiel fiscal par habitant



Source : DGCL, 2023

## Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal



Source : DGCL, 2023



### 44 113 €

Le revenu moyen par foyer fiscal pour ma commune-mon EPCI



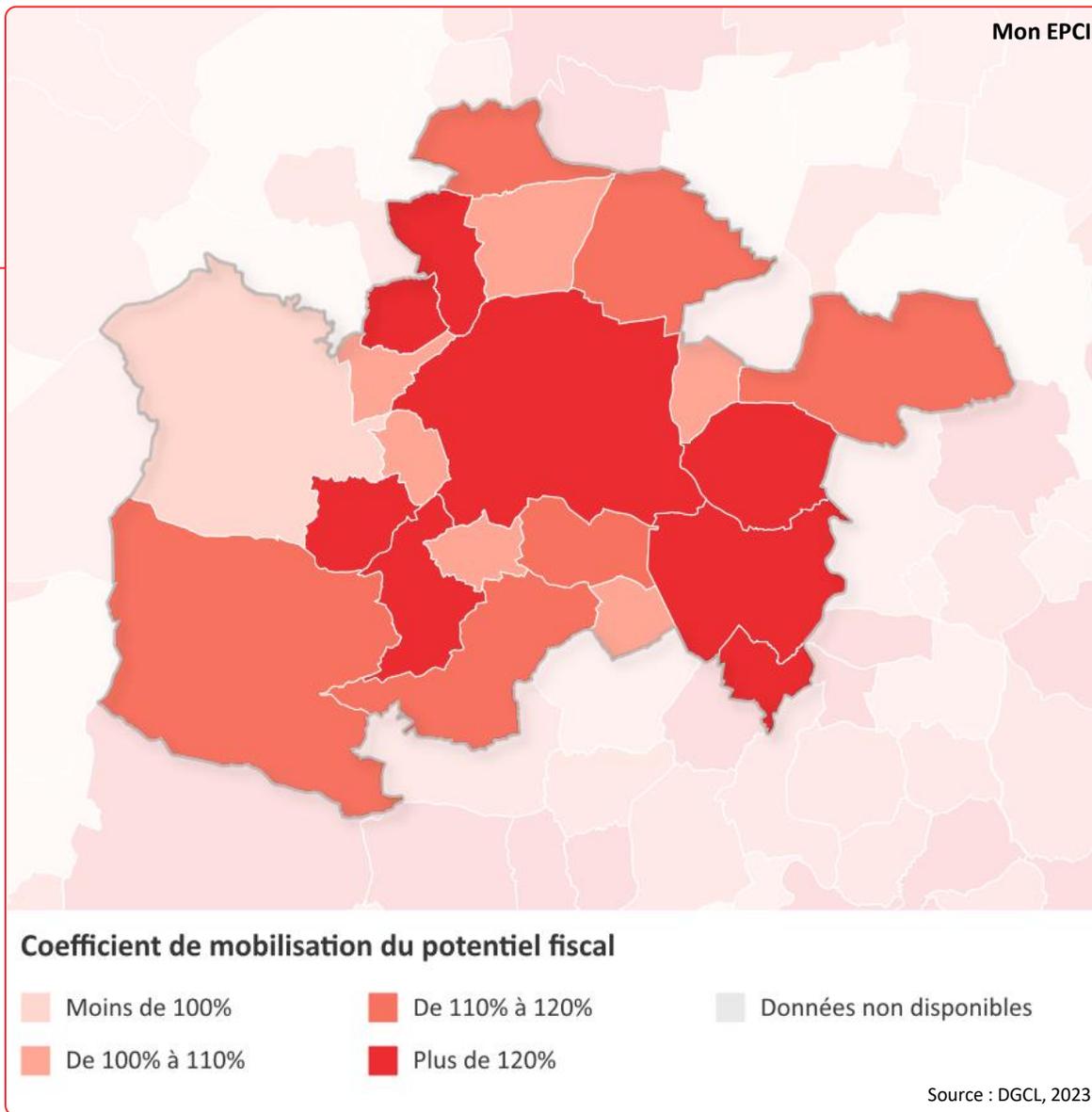
### 75%

La part des impôts dans les recettes de fonctionnement de la commune

## Un territoire dont la pression fiscale semble importante

- Un potentiel fiscal par habitant de 1 090€ : un niveau proche des territoires de comparaison, indiquant des ressources fiscales dans la moyenne
- Un potentiel fiscal mobilisé à hauteur de 128% contre 115% pour mon département ou encore 113% pour la France métropolitaine
- Une fiscalité qui alimente 75% des recettes de fonctionnement, soit un niveau plus élevé que pour les échelles de comparaison





● A l'échelle de Clermont Auvergne Métropole, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal le plus élevé est enregistré pour Clermont-Ferrand (143). Le plus faible est quant à lui enregistré pour Orcines (82).

## DÉFINITIONS

### Valeur locative

La valeur locative est le loyer théorique annuel que le bien serait susceptible de produire dans des conditions normales à une date de référence.

### Potentiel fiscal

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse qui permet d'apprécier les ressources fiscales que peut mobiliser une collectivité par rapport à d'autres collectivités de même strate. S'appuyant aujourd'hui sur les quatre taxes directes locales (TH, TFPB, TFPNB, CFE), le potentiel fiscal devrait être revu dans les prochaines années, au vu notamment de la suppression de la taxe d'habitation.

## UN PEU DE TECHNIQUE

Pour objectiver le niveau de pression fiscale exercé par une collectivité, on utilise le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Cet indicateur est égal au rapport entre les recettes des taxes directes et le potentiel fiscal. A titre d'exemple, avec des recettes de 1M d'euros, dans un territoire au potentiel fiscal de 2M d'euros, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal sera de  $1M / 2M$ , soit 50%.

## Initiative inspirante

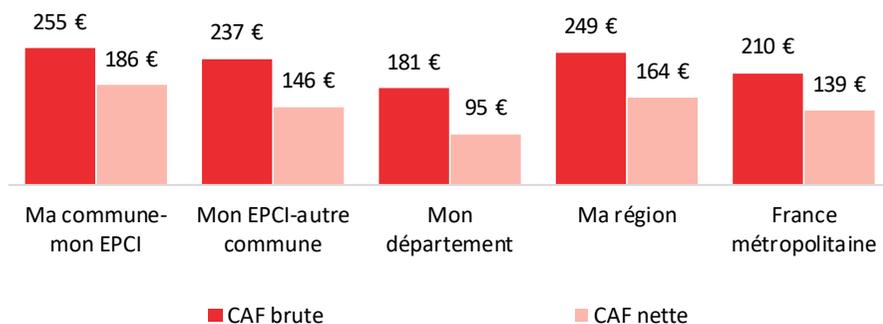


Intégration des ODD dans le pilotage budgétaire à **Strasbourg (67)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur [ithea-conseil.fr](http://ithea-conseil.fr)

# AUTOFINANCEMENT

## Capacité d'autofinancement (CAF) par habitant – brute et nette



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## Évolution de la capacité d'autofinancement brute



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



## 1 223 155 €

Le montant total de la CAF nette enregistré pour ma commune-mon EPCI



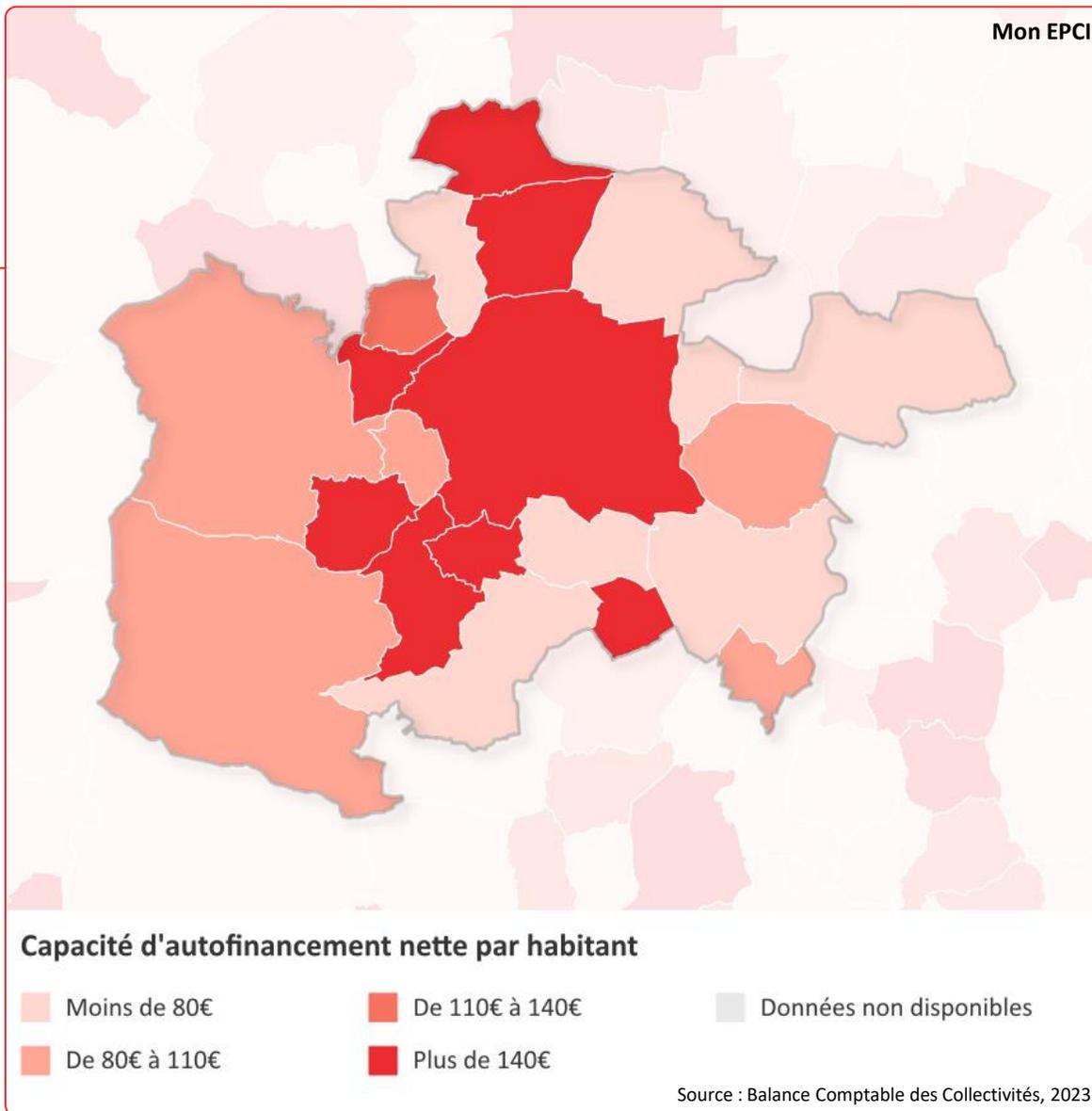
## 186 €

Le montant de la CAF nette par habitant de la commune

### Des marges de manœuvre modérées pour autofinancer les investissements de la commune

- Une capacité d'autofinancement brute de 1 675 805€ pour ma commune-mon EPCI contre 1 201 359€ en moyenne les 5 années précédentes
- Une capacité d'autofinancement nette de 186€ par habitant, soit un niveau similaire aux territoires de comparaison
- En découle une collectivité qui a des marges de manœuvres limitées pour investir à partir de ses fonds propres





● A l'échelle de Clermont Auvergne Métropole, le montant de la capacité d'autofinancement nette par habitant le plus élevé est enregistré pour Royat (371 €). Le plus faible est quant à lui enregistré pour Aubière (0 €).

## DÉFINITIONS

### CAF brute

La CAF brute (ou épargne brute) est la capacité d'une collectivité à réaliser des investissements à partir de ses ressources propres. La CAF brute est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

### CAF nette

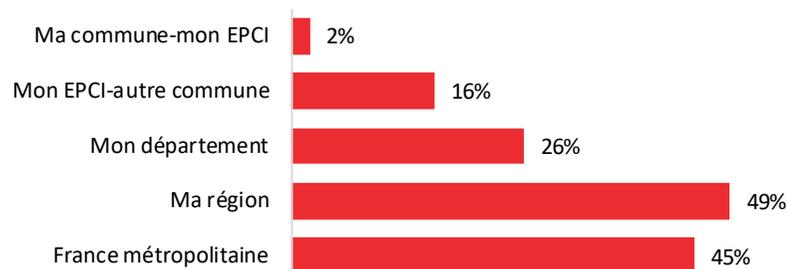
La CAF nette constitue l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Ainsi, le mode de calcul suivant peut être retenu :  $CAF\ brute = CAF\ nette + \text{remboursement en capital des emprunts}$ .

## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2021, sur les 67Mds€ de dépenses d'investissement réalisées par les collectivités territoriales, 59% ont été autofinancées\*.

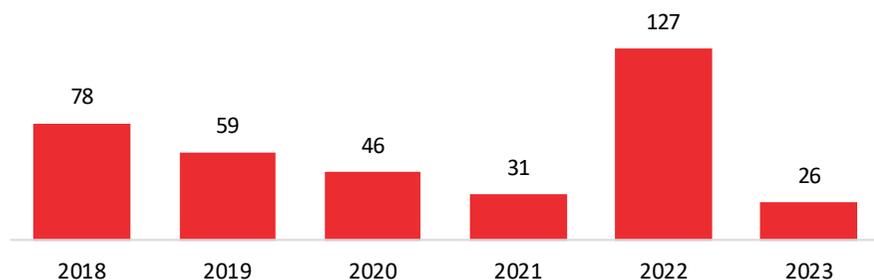
*\*Climat : comment les collectivités territoriales financent leurs investissements, I4CE, 2022*

## Fonds de roulement rapporté aux recettes de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## Jours de dépenses auxquels la collectivité peut faire face



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



### 150 038 €

Le total du fonds de roulement de la commune



### 26

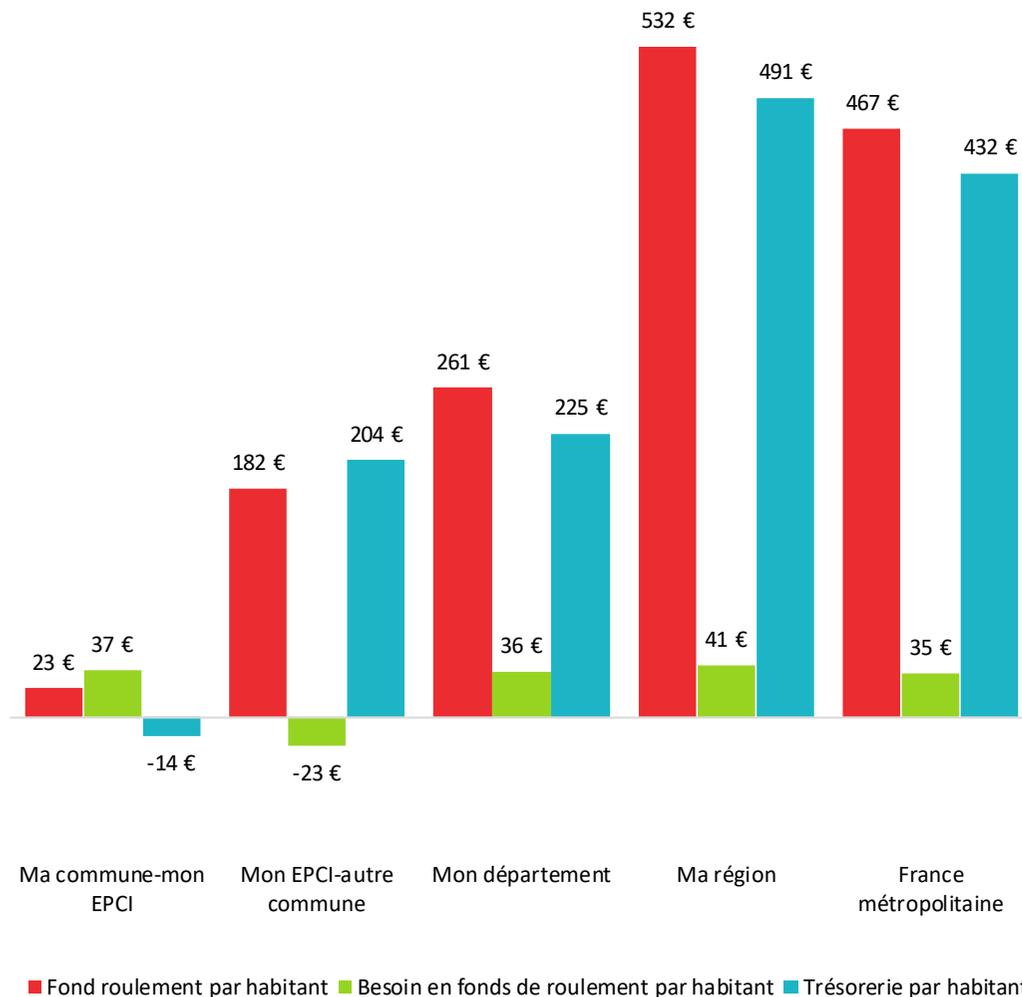
Le nombre de jours de dépenses auxquels la collectivité peut faire face

### Une situation assez défavorable en matière de trésorerie

- Un fonds de roulement de 150 038€, pour répondre à un besoin en fonds de roulement de 244 691€ pour ma commune-mon EPCI
- En découle une trésorerie de -94 653€
- Une collectivité qui peut ainsi faire face à 26 jours de dépenses contre 68 en moyenne les 5 années précédentes



## Fonds de roulement, Besoin en fonds de roulement et Trésorerie par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## DÉFINITIONS

### Fonds de roulement

Le fonds de roulement est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, subventions, emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

### Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement est la différence entre l'ensemble des créances et des stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...).

### Trésorerie du bilan

La trésorerie du bilan est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La trésorerie des collectivités territoriales dépend des strates de collectivités. Les communes affichent un plus grand stock de trésorerie nette (29,3Mds€) tandis que les départements (8,8Mds€) et les régions (1,6Md€) affichent des stocks plus faibles.

## Initiative inspirante



Une turbine hydroélectrique source d'énergie à **Peyrus (26)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur [ithea-conseil.fr](http://ithea-conseil.fr)

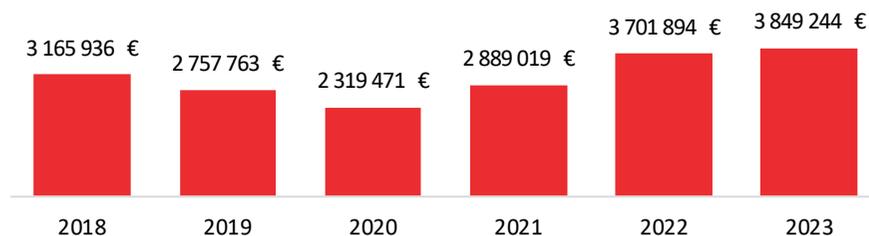
# DETTE

## Capacité de désendettement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## Évolution de l'encours de la dette



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



### 3 849 244 €

L'encours total de la dette, alors que les charges financières s'élèvent à 37 712 € pour 2023



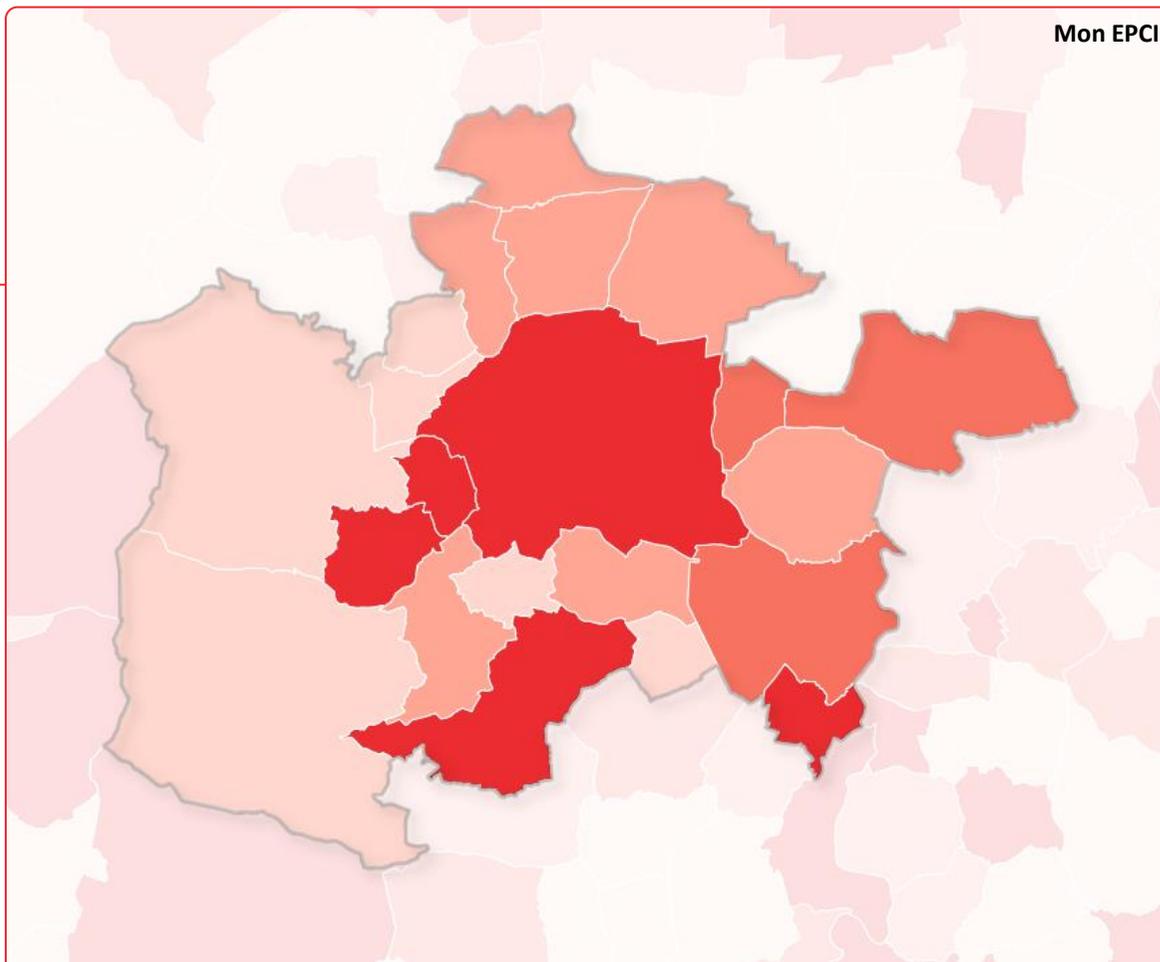
### 587 €

Le montant de la dette par habitant de la commune

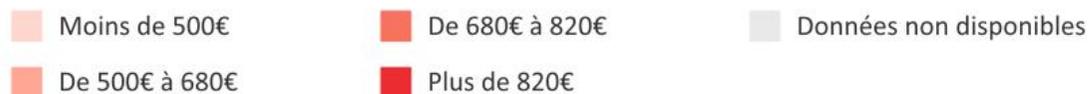
**Des niveaux d'endettement qui laissent supposer des investissements prudents et/ou des marges d'autofinancement élevées ces dernières années**

- Un encours de la dette ( le capital) de 3 849 244€, soit 587€ par habitant
- Une charge de la dette ( intérêts et frais de dossier) qui représente 76 357€ sur le dernier budget (cf. partie charges de fonctionnement)
- Une capacité de désendettement de 2,3 années, ce qui représente un niveau plutôt favorable pour la commune





### Encours de la dette par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

● A l'échelle de Clermont Auvergne Métropole, le montant d'encours de la dette par habitant le plus élevé est enregistré pour Royat (2 461 €). Le plus faible est quant à lui enregistré pour Durtol (217 €).

### DÉFINITIONS

#### Capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'épargne et l'encours de la dette de la collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années (théorique) nécessaire pour rembourser l'intégralité du capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

#### Encours de la dette

L'encours de la dette est le montant total restant dû au 31 décembre par la collectivité. L'encours de la dette ne doit pas être confondu avec l'annuité de la dette, composée du montant des intérêts payés et du capital remboursé sur l'année.

### BON À NOTER

Le coût moyen de la dette est passé de 2,01% fin 2022 à 2,55% fin 2023. La hausse est fulgurante pour les emprunts à taux variable, qui représentent près du quart de la dette locale. Par ailleurs, on constate une augmentation spectaculaire du recours aux prêts de longue durée (25 ans et plus), avec 40% des contrats signés fin 2023, contre 22% fin 2022.

Source : Banque des territoires, 2023

### Initiative inspirante

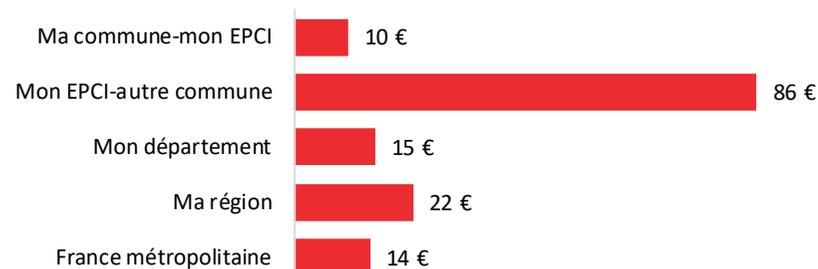


Le « camion solidaire » à **La Chevrolière (44)**

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur [ithea-conseil.fr](http://ithea-conseil.fr)

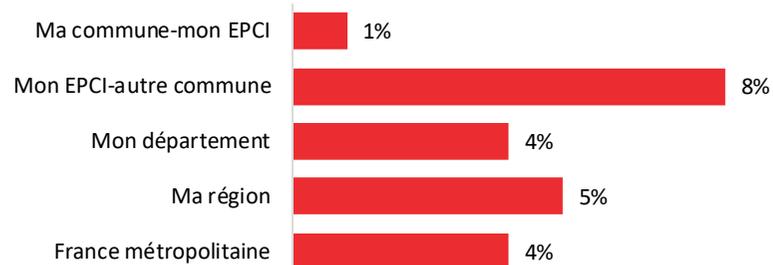
# FINANCES DU CCAS- CIAS

## Dépenses de fonctionnement du CCAS – CIAS par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## Dépenses de fonctionnement rapporté aux dépenses totales



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023



### 62 587 €

Le total des dépenses de fonctionnement du CCAS-CIAS, dont 152 € liées aux charges de personnel



### 10,00 €

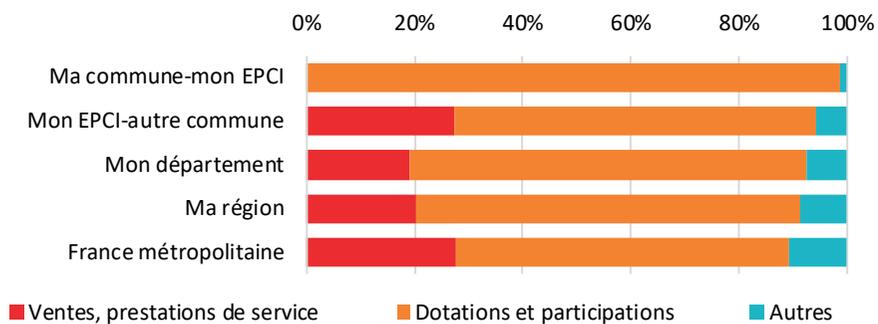
Les dépenses de fonctionnement par habitant du CCAS-CIAS

**Un CCAS-CIAS qui représente un poids financier limité pour ma commune-mon EPCI**

- Des dépenses de fonctionnement du CCAS-CIAS de 10€ par habitant (population insee), soit un niveau en deça des territoires de comparaison
- Un budget de fonctionnement de 62 587€ pour le dernier exercice budgétaire, dont 152€ de charges de personnel
- Des aides délivrées par le CCAS-CIAS de 7 492€, soit 1,1400€ par habitant : un niveau important par rapport aux moyennes de comparaison



## Recettes de fonctionnement



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## Aides délivrées par habitant



Source : Balance Comptable des Collectivités, 2023

## UN PEU DE TECHNIQUE

Les aides délivrées par habitant comprennent trois types de dépenses : Aides (compte 65134), Secours d'urgence (compte 65133) et Autres secours (compte 65138). Les modes de comptabilisation variant d'un CCAS/CIAS à l'autre, nous avons fait le choix de regrouper ces trois comptes.

### Initiative inspirante

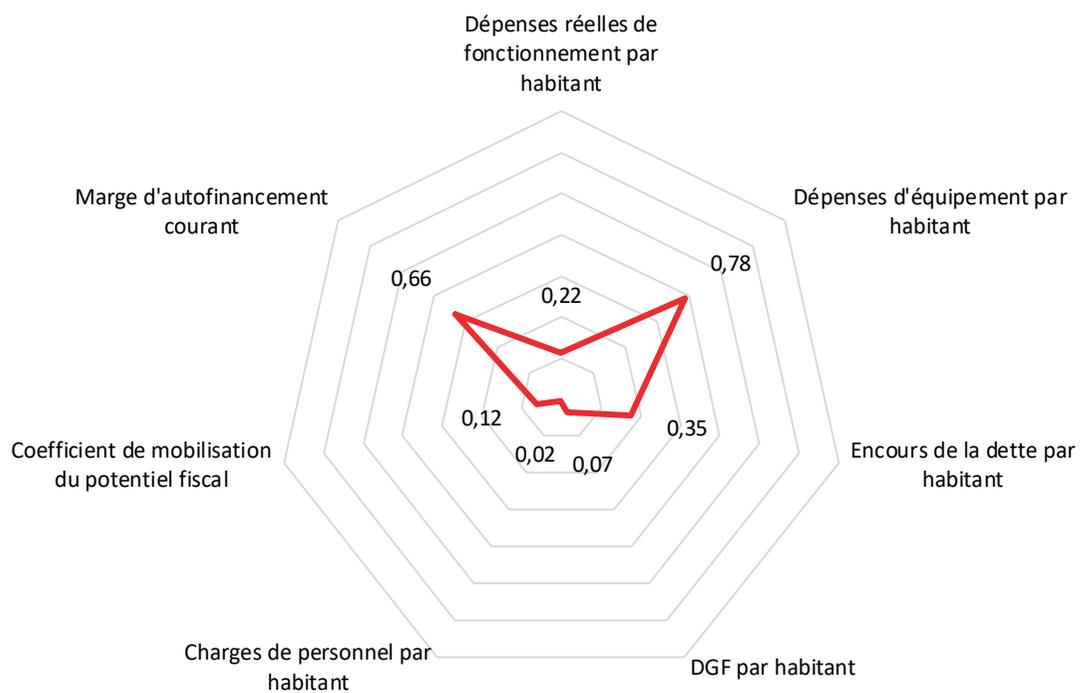


L'audit financier citoyen à Millau (12)

À découvrir dans l'onglet « Bonnes pratiques » sur [ithea-conseil.fr](http://ithea-conseil.fr)

# LA THÉMATIQUE EN BREF

## Indice de performance financière



Sources : Balance comptables des collectivités, DGCL 2023



# 0,32

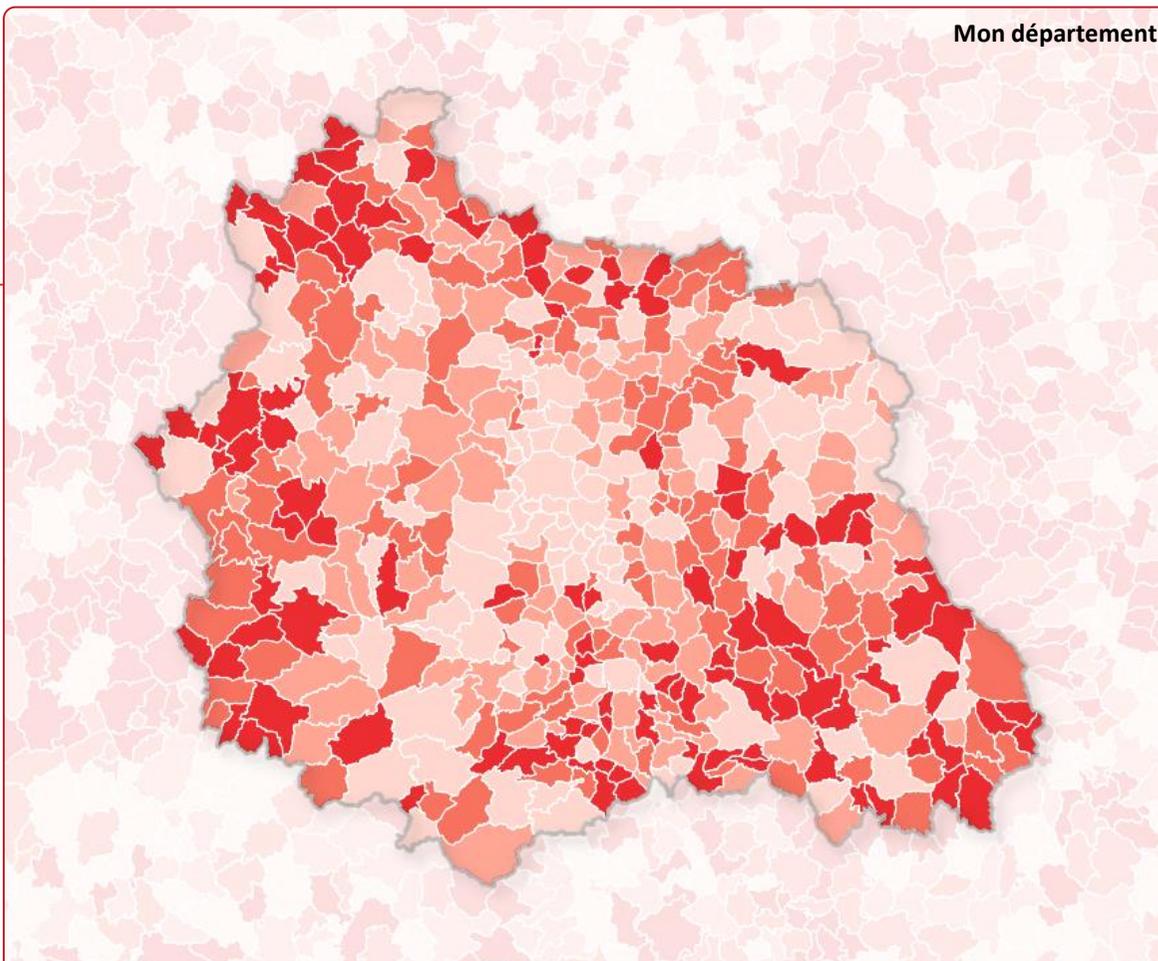
L'indice de performance financière  
calculé pour Ma commune-mon  
EPCI

**Plus l'indice est élevé, et plus le niveau de performance financière est important.**

Avec un indice de 0,32 pour Ma commune-mon EPCI, 32% des communes du département enregistrent un indice inférieur, et donc un niveau de performance financière moins élevé.



## Mon département



### Indice de performance financière



La carte représente l'indice de performance financière à l'échelle départementale, avec un découpage au niveau des communes.

## INDICATEURS MOBILISÉS

### Dépenses réelles de fonctionnement par habitant

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

### Dépenses d'équipement par habitant

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

### Encours de la dette par habitant

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

### Dotation Globale de Fonctionnement par habitant

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

### Charges de personnel par habitant

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

### Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Source : Balance comptables des collectivités et DGCL 2023

### Marge d'autofinancement courant

Source : Balance comptables des collectivités 2023

## MÉTHODOLOGIE

L'indice est calculé en 3 étapes :

- 1/ Calcul de 3 indicateurs clés pertinents pour la thématique
- 2/ Pour chaque indicateur, calcul du positionnement sur une échelle de 0 à 1 de la commune par rapport aux autres communes du département (méthode des déciles). Cette étape permet de disposer de 3 indices primaires.
- 3/ Moyenne des 3 indices primaires, qui nous permet de disposer d'un indice global

Les 3 indices primaires sont représentés sur le graphique de la page précédente. La carte ci-contre représente l'indice global.

# NOTE MÉTHODOLOGIQUE

## COMMENT EST CONSTRUIT LE PROFIL FINANCES ?

Le Profil Finances Locales s'appuie sur **deux sources de données principales** :

- Les Balances comptables des collectivités de 2019 à 2023, mises à disposition par le ministère de l'Economie et des Finances sur la plateforme data.gouv.fr
- Les données de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL), concernant en particulier la fiscalité locale.

D'autres sources sont mobilisées ponctuellement : INSEE, données DGFIP....

Les données présentées correspondent **aux dépenses et recettes réelles (en excluant donc les opérations d'ordre)** pour la plupart des indicateurs, extraites des comptes de gestion. **Les variations de stocks ne sont pas prises en compte.**

**Les évolutions sont quant à elles issues des soldes débiteurs et des soldes créditeurs, à l'exception des indicateurs d'investissement.** Il peut donc y avoir des différences, parfois nettes, entre les chiffres enregistrés par la collectivité et les chiffres du Profil Finances. Si cette situation se présente, n'hésitez pas à nous contacter, pour que nous ajustions les graphiques et clés de lecture.

## POPULATION PRISE EN COMPTE

La population qui est prise en référence dans les indicateurs du Profil Finances est la population DGF. Le calcul des dotations s'appuie sur la population DGF. Celle-ci est calculée en prenant en compte 3 éléments :

- La population INSEE de la collectivité
- Le nombre de résidences secondaires sur le territoire
- Le nombre de places de caravanes présentes sur le territoire

A des fins de comparaisons, Ma commune-mon EPCI est mis en perspective avec la strate suivante : <xSTRATE>.

## INDEX DES INDICATEURS

Le présent index reprend les modes de calcul des différents indicateurs issus de la balance comptable des collectivités.

### Charges de fonctionnement

**Achats et charges externes** : débit net des comptes 60, 61 et 62 (sauf 621).

**Charges financières** : débit net du compte 66.

**Charges de fonctionnement** : débit net des comptes de la classe 6 (y compris 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479)

**Charges réelles de fonctionnement** : débit net des comptes de classe 6 – (sauf 6741, 675, 676, 68)

**Contingents** : débit net du compte 655

**Charges de personnel** : débit net des comptes 621, 631, 633 et 64.

**Subventions versées** (=dépenses d'intervention) : débit net du compte 657

**Subventions de fonctionnement aux organismes publics** : débit net du compte 6573

**Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé** : débit net du compte 6574



## Recettes de fonctionnement

**Total des recettes de fonctionnement** : crédit net des comptes de la classe 7 (y compris 70389, 739 et 7419)

**Recettes de fonctionnement réelles** : crédit net des comptes de classe 7 (sauf 775, 776, 777, 78)

**Impôts locaux** : crédit net du compte 731, 7323 - débit net des comptes 739117, 73923

**Autres impôts et taxes** : crédit net du compte 73 (sauf 731, 732 et 739).

**Ventes, prestations de services** : crédit net du compte 70

**Dotations et participations** : crédit net du compte 74

**DGF** : crédit net du compte 741.

## Dépenses d'investissement

**Total des emplois d'investissement** : débit des comptes de classe 1 (sauf 11 et 12), 2 et des comptes 39, 481, 49 et 59

**Dépenses d'équipement** : débit des comptes 20, 21 et 23 - Crédits des comptes 237 et 238

**Remboursement d'emprunts et dettes assimilées** : débit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

**Charges à répartir** : débit du compte 481

**Immobilisations affectées, concédées** : débit des comptes 18, 22 et 24

**Subventions d'équipement versées** : débit du compte 204

## Ressources d'investissement

**Total des ressources d'investissement** : crédit des comptes 102 (sauf 1027, 10229), 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 456, 457, 458 + crédit net du compte 775 + crédit du compte 16 (sauf 16449,166, 1688, 169)

**Emprunts bancaires et dettes assimilées** : crédit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

**Subventions reçues** : crédit des comptes 13

**FCTVA** : crédit des comptes 10222

## Autofinancement

**Capacité d'autofinancement (CAF) brute** : crédit net des comptes de la classe 7 - débit net des comptes de la classe 6 + débit net des comptes 675, 676 et 68 - crédit net des comptes 775, 776, 777 et 78.

**Capacité d'autofinancement nette** : CAF brute - Débits des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

## Dettes

**Encours total de la dette au 31/12** : solde créditeur du compte 16 (sauf 166, 1688 et 169)

**Coût de la dette** : solde créditeur des comptes 166, 1688 et 169

**Remboursement en capital pour l'année** : débit net du compte 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

## Trésorerie

**Fonds de roulement** : soldes débiteurs - soldes créditeurs des comptes des classes 3, 4 et 5 (sauf 39, 454, 456, 457, 458, 481, 49, 59) - solde créditeurs des comptes 1688, 269 et 279

**Besoin en fonds de roulement** : soldes débiteurs – soldes créditeurs des comptes de classe 4



**Ithéa Conseil SAS**

21 rue du Faubourg Saint-Antoine 75011 Paris  
communication@ithea-conseil.fr  
www.ithea-conseil.fr